



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

étrangers

Question écrite n° 82475

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le processus de décohabitation. En 1995, la Caisse nationale d'allocations familiales dénombrait 1 775 foyers polygames en Île-de-France. Bien qu'illégale en France, la polygamie est une pratique qui a cours chez certaines familles originaires du Mali, du Sénégal et de Mauritanie. La cohabitation entre les différentes épouses et leurs enfants respectifs génère parfois des tensions. Certaines associations, comme l'association Nouveau pas, aux Ulis (Essonne), aident les coépouses dans un processus de décohabitation. Celles-ci rencontrent de nombreuses difficultés en matière d'emploi, de ressources ou de logement. Il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement afin d'aider ces associations qui aident à lutter contre la polygamie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82475

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2010, page 7159

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)